

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 881

10 avril 2008

SOMMAIRE

"Actual S.A." Engineering	42267	Macquarie CountryWide Alt-Chemnitz Sàrl	42272
Alessia Capital Management	42276	Macquarie CountryWide Europe No2 Sàrl	42266
Alion Luxembourg S.A.	42263	Macquarie CountryWide Jena Burgau Sàrl	42265
Antigone S.A.	42265	Macquarie Leisureworld Luxembourg Sàrl	42264
ASK Investments S.A.	42262	Maramco S.A.	42264
Banchereau Finance S.à r.l.	42274	Meublolux S.A.	42287
Bora Securitisation Luxembourg S.à r.l.	42267	NGP Quatro S.à r.l.	42285
Centar Investments (Asia) S.à r.l.	42263	Nuka S.à r.l.	42256
Chart International S.A.	42272	OWR Holdings S.A.	42276
CMI	42285	Parinco	42273
CS Nordic Retail Fund Holdings No.1 S.à r.l.	42275	Place de France S.A.	42284
CS Nordic Retail Fund Holdings No.1 S.à r.l.	42268	Project Developments	42263
Dankalux S.à r.l.	42284	Robert Milford Asset Management S.A.	42276
D & G Lux S.à r.l.	42286	R.S.I. Conseil S.A.	42275
Eastpharma S.à r.l.	42284	Screen Gems S.à r.l.	42245
European Packaging S.à r.l.	42242	Screen Gems S.à r.l.	42288
European Wind Farms Sàrl	42242	Sibafo Holding S.A.	42266
Faispro S.A.	42264	Skino S.A.	42267
F.I.L. Holding S.A.	42265	SLATS Institutional S.à r.l.	42286
Foncière des Caraïbes S.A.	42273	Solar Capital Luxembourg I	42242
GHF-Baumobil GmbH	42272	Sorinvest S.A.	42274
GSIP 1 Mezzanine Opportunity S.à r.l. ...	42286	Stark Global Opportunities Master S.à r.l.	42263
Institut de Recherches et d'Etudes Notariales Européen (I.R.E.N.E.)	42269	Sunders Consulting Services Limited ...	42285
Intel Holding S.A.	42268	Synthon Luxembourg S.à r.l.	42268
ISP Luxembourg Holdings	42283	Taurus Euro Retail II Feeder S.à r.l.	42267
ISP Luxembourg Holdings	42251	TDR INTERNATIONAL, société à responsabilité limitée	42288
Km services Sàrl	42284	Vontobel Europe S.A.	42262
La Rioja S.A.	42287	White Mountains International S.à r.l. ...	42286
La Rioja S.A.	42287		
La Rioja S.A.	42288		
Logico S.A.	42283		
Macquarie Canadian Luxembourg Sàrl ...	42286		

European Wind Farms Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 100.645.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL
Signatures

Référence de publication: 2008038164/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04042. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

European Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 88.435.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL
Signatures

Référence de publication: 2008038166/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04043. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Solar Capital Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 190.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 127.949.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of February.
Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Solar Capital Luxembourg I", a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 190,000, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 127.949 (the "Company").

There appeared:

Solar Capital LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Maryland, United States of America, having its address at 500 Park Avenue, 5th Floor, New York, NY 10022, United States of America, (the "Sole Shareholder"), here represented by Ms Corinne Petit, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 3,800 (three thousand eight hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the financial year end of the company from September 30th to December 31st and for the first time in 2007;

2. Subsequent amendment of articles 16 and 17 of the company's articles of association;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to amend the financial year end of the Company from September 30th to December 31st, for the first time in 2007, in order that it starts each year on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Consequently the first financial year of the Company started on the incorporation date of the Company and ended on December 31st, 2007 and the second financial year of the Company started on January 1st, 2008 and will end on December 31st, 2008.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution the sole shareholder resolved to amend articles 16 and 17 of the articles of association to read as follows:

" **Art. 16. General Meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday."

" **Art. 17. Financial year.** The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first financial year that shall start today and end on the 31st of December 2007."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000 (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée «Solar Capital Luxembourg I», ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, avec un capital social de 190.000 USD, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127949 (la «Société»).

A comparu:

Solar Capital LLC, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit du Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse au 500 Park Avenue, 5^{ème} étage, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»), ici représentée par Mme Corinne Petit, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration paraphée «ne varietur» par les parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts sociales détenues par lui sont renseignés dans la liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signée par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.800 (trois mille huit cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la date de fin de l'exercice social de la société du 30 septembre au 31 décembre et pour la première fois en 2007;
2. Modifications subséquentes des articles 16 et 17 des statuts de la société;
3. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'associé existant, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier la date de fin de l'exercice social de la société du 30 septembre au 31 décembre, pour la première fois en 2007, afin qu'il commence chaque année le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Par conséquent, le premier exercice social de la Société a commencé le 1^{er} janvier 2007 et s'est achevé le 31 décembre 2007 et le deuxième exercice social a commencé le 1^{er} janvier 2008 et s'achèvera le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier les articles 16 et 17 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 16. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.»

« **Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2007.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ EUR 1.000 (mille euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 février 2008, LAC/2008/6858. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008038407/5770/152.

(080041163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Screen Gems S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.754.

In the year two thousand eight, on the first of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Balmain European Retail Holdings S. à r.l., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 114.485, with a subscribed shares capital of EUR 12,500, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 1st, 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole partner of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of "Screen Gems S. à r.l.", having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg-Eich of December 14th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 203 of January 25th, 2008. The by-laws have been amended pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg of January 9th, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The appearing party, acting in their above mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting if the following:

1) Decision to modify the articles 12 and 14 of the Articles of Association of the Company.

After this had been set forth, the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolution:

First and sole resolution

The sole partner of the Company resolved to modify the articles 12 and 14 of the Articles of Association of the Company so as to read as follows:

" Art. 12. Board of managers.

12.1 The Company shall be managed by one or more managers who need not to be shareholders. The managers shall not be more than five (5) in number and each manager shall be appointed by the unanimous resolution of the single partner, or by decision of the partners meeting in accordance with article 14. The majority of managers shall be resident in Luxembourg. Any appointment of a manager in breach of this article 12.1 shall be void.

12.2 If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

12.3 The managers may be removed at any time, with or without cause, by a decision of the single partner or by a resolution of the partners holding a majority of votes at a partners meeting in accordance with article 14.

12.4 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

12.5 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

12.6 The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

12.7 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his or its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.8 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

12.9 The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The chairman will not have a second or casting vote.

12.10 The board of managers may elect a secretary from among its members.

12.11 The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days' prior written notice of board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

12.12 The meetings of the board of managers shall be held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.

12.13 Meetings of the board of managers shall be held at least every quarter.

12.14 Notice of any meeting of the board of managers may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail of each manager addressed to all other members of the board of managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

12.15 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another manager as his proxy, provided that a manager who is resident in Luxembourg may not appoint a person who is not resident in Luxembourg as his proxy.

12.16 A manager, other than a manager who is resident outside of Luxembourg may be appointed as a proxy to represent one or more of his colleagues, under the condition however that the majority of managers present at the meeting are resident in Luxembourg.

12.17 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No manager may participate in this way if that manager is physically present in the United Kingdom, and any meeting where one or more managers is physically present in the United Kingdom shall not be quorate and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.

12.18 Where there is more than one manager, the quorum for any meeting of the board of managers shall be a majority of managers. The board of managers can validly debate and take decisions in meeting only if the requisite quorum is present.

12.19 All decisions at a meeting of the board of managers shall be taken by the majority of those managers present or represented by a proxy appointed under article 12.14.

12.20 A manager having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board of managers shall be obliged to inform the board of managers thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the board of managers. At the next meeting of partners of the Company, before votes are taken in any other matter, the partners shall be informed in accordance with the Law of those cases in which a manager had a personal interest contrary to that of the Company. The conflict of interest rule set forth in this article 12.20 does not apply if the decisions of the board of managers are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.

12.21 Notwithstanding the provisions of article 12.19, no contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers of the Company have a personal interest in, or are a manager, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any manager who is a manager or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall (except with the prior written consent of the sole partner or, where there is more than one partner, the decision of the partners meeting in accordance with article 14), merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.22 The decisions of the board of managers will be recorded in minutes and signed by any two managers.

12.23 No actions in this article 12 may be completed in the United Kingdom, nor may minutes of meetings of the board of managers be prepared in the United Kingdom.

12.24 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers."

" Art. 14. General meetings.

14.1 General meetings of the partners of the Company shall meet upon call of any two members of the board of managers and, subject to these articles, at such other times and places as may be required by the Law.

14.2 Not less than eight (8) days' prior notice of a general meeting of the partners of the Company shall be given to each partner. All notices calling meetings of the partners of the Company must contain the agenda for such meetings. If all the partners of the Company are present or represented at the general meeting of the partners of the Company and if they state that they have been duly informed of the agenda of such meeting, general meeting of the partners of the Company may be held without prior notice.

14.3 Save as prescribed by these articles, all matters relating to general meetings of the partners of the Company shall be governed by the Law.

14.4 The quorum required at any general meeting of the partners of the Company shall be:

14.4.1 in the case of a sole partner, one (1); and

14.4.2 where there is more than one partner of the Company, any two (2) partners present in person or by proxy.

14.5 Any partner of the Company may attend a general meeting of partners of the Company by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, e-mail or telex as his proxy another person who need not be a partner.

14.6 At a general meeting of the partners of the Company, each share in the Company entitles its holder to one (1) vote.

14.7 Except as otherwise required by the Law or the terms of article 14.8, resolutions at a quorate general meeting of the partners of the Company duly convened will be passed by a simple majority of the partners present or represented and voting.

14.8 The Company shall not without the approval of the sole partner, or, where there is more than one partner of the Company, without the unanimous approval of all the partners:

14.8.1 alter, increase, allot, cancel, reduce, redeem, reorganise, consolidate, sub-divide or convert the authorised or issued share capital of the Company or vary any of the rights attaching to any shares; or

14.8.2 approve any variation or amendment to the terms of its articles of association or other constituent documents; or

14.8.3 acquire, purchase, or subscribe for any shares, debentures, mortgages or securities (or any interest therein) in any company, trust or any body; or

14.8.4 hold any meeting of the partners or purport to transact any business at any such meeting unless there shall be present a quorum in terms of these articles; or

14.8.5 alter any restriction on the powers of the board of managers to borrow, give guarantees or create charges; or

14.8.6 sell the undertaking of the Company or any substantial part thereof; or

14.8.7 change or permit a change in the general nature of or diversify the Business; or

14.8.8 take any steps to have the Company wound up whether for the purposes of amalgamation or reconstruction or otherwise unless a registered insolvency practitioner shall have advised that the Company requires to be wound up by reason of having become insolvent; or

14.8.9 use the name of Uberior Europe Limited or Bank of Scotland; or

14.8.10 do any thing which the Law requires be approved by all the partners of the Company; or

14.8.11 approve the adoption of or any variation to the terms of the constitutional documents of any wholly owned subsidiary of the Company; or

14.8.12 make any political gift or charitable donation; or

14.8.13 give any guarantee, indemnity or security in respect of the obligations of any other person (other than any of its wholly owned subsidiaries) or permit any such guarantee or indemnity or security to subsist or vary any such guarantee or indemnity or security or provide any credit (other than normal trade credit on commercially reasonable terms in the ordinary course of the Business or to any of its subsidiaries); or

14.8.14 pay any remuneration or expenses to any person other than as proper remuneration for work done or services provided or as proper reimbursement for expenses incurred in connection with the Business; or

14.8.15 make any loan or advance (other than to any of its wholly owned subsidiaries); or

14.8.16 create any mortgage or charge over any part of its undertaking, property or assets, save as pursuant to the terms of any facility arrangement, loan agreement or other documentation which has been approved by the partners pursuant to article 14.8.24; or

14.8.17 appoint any committee of the board of managers to take any decisions which are material to the Company otherwise than at a meeting of the board of managers; or

14.8.18 establish or vary the rules of any profit sharing, bonus or incentive scheme or any benefits scheme for the Company; or

14.8.19 incur any expenditure or liability or authorise, approve or permit any expenditure or liability to be incurred in respect of the acquisition of any business or capital asset whatsoever of the Company of an aggregate amount in excess of €100,000 in any financial year; or

14.8.20 enter into any contract or arrangement of a long term nature of a value of €25,000 or more; or

14.8.21 change or permit a change to the terms of any management agreement entered into by the Company; or

14.8.22 sell or otherwise dispose of any heritable or freehold or leasehold property or any interest therein; or

14.8.23 dispose of any share in the capital of any wholly owned subsidiary of the Company; or

14.8.24 borrow any money or incur any indebtedness in the nature of borrowing; or

14.8.25 give any consent or approve any matter which the Company is to provide its consent or approval in its capacity as a shareholder, member or partner of any of its wholly owned subsidiaries; or

14.8.26 approve the terms of any investment proposal, interim transaction appraisal, final transaction appraisal or business plan relative to the Company and/or any of its wholly owned subsidiaries; or

14.8.27 cause or permit any wholly owned subsidiary of the Company to do any of the things mentioned in articles 14.8.1 to 14.8.26 (inclusive), substituting reference to the Company with a reference to that wholly owned subsidiary.

14.9 A written decision signed by all the partners of the Company is proper and valid as though the decision had been adopted at a meeting of the partners of the Company duly convened and held. Such written decision may be documented in a single document or in several documents having the same content signed by all the partners."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit le premier février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Balmain European Retail Holding S. à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 114.485 ayant un capital souscrit de EUR 12,500, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 1^{er} février 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Screen Gems S. à r.l.", son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste ("la société"), constituée suivant acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich le 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 203 en date du 25 janvier 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg le 9 janvier 2008, mais pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. La partie comparante, agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus, demande au notaire soussigné d'acter:

Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Décision de modifier les Articles 12 et 14 des statuts de la Société.

Après avoir exposé l'ordre du jour, la Société maintenant demande au notaire soussigné d'enregistrer la Résolution suivante:

Première et unique résolution

L'Associé Unique décide de modifier les Articles 12 et 14 des statuts de la Société dont la rédaction est la suivante:

« **Art. 12. Conseil de gérance.**

12.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés. La Société ne peut pas compter plus de cinq (5) gérants et chaque gérant sera nommé par une résolution unanime de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée des associés en accord avec l'article 14. La majorité des gérants devra résider au Luxembourg. Toute nomination d'un gérant en violation du présent article 12.1 sera nulle.

12.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

12.3 Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution des associés à la majorité des votes lors d'une assemblée des associés en accord avec l'article 14.

12.4 Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

12.5 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

12.6 La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

12.7 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

12.8 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12.9 Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion. Le président ne dispose pas d'un second vote ou d'une voix déterminante.

12.10 Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

12.11 Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Les gérants seront conviés séparément pour chaque assemblée du conseil de gérance. Sauf en cas d'urgence, qui sera à spécifier dans les convocations ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer à l'assemblée, au moins huit (8) jours auparavant et par écrit. L'assemblée pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou dûment représentés.

12.12 Les réunions des gérants auront lieu à l'endroit, le jour et l'heure spécifiés dans les convocations sous condition que toutes les réunions soient tenues au Luxembourg. Les réunions tenues en-dehors du Luxembourg sont nulles.

12.13 Les réunions des gérants auront lieu tous les trimestres au moins.

12.14 Les convocations à une quelconque réunion des gérants peuvent être déclarées non nécessaires par l'accord écrit, par télécopie, télégramme, télex ou courrier électronique par chacun des gérants adressé aux autres membres du conseil de gérance. Une convocation séparée n'est pas nécessaire pour les réunions qui ont lieu à des endroits et des heures spécifiés dans une planification adoptée auparavant par une résolution du conseil de gérance.

12.15 Chaque gérant peut agir lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie, télégramme, télex ou courrier électronique un autre gérant comme son représentant sous condition que le gérant qui est résident au Luxembourg ne peut pas désigner une personne qui ne réside pas au Luxembourg comme son représentant.

12.16 Un gérant, autre qu'un gérant qui réside hors du Luxembourg peut être désigné comme représentant d'un ou de plusieurs de ses collègues sous la condition néanmoins que la majorité des gérants présents à la réunion résident au Luxembourg.

12.17 Tout gérant peut participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires permettant l'identification de ce gérant et permettant aux personnes qui participent à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion est équivalente à une participation en personne à une telle réunion. Aucun gérant ne peut participer de cette manière s'il est physiquement situé aux Royaume-Uni et toute réunion ou un ou plusieurs gérants sont physiquement présents au Royaume-Uni n'aura pas de quorum et toute décision prise à une telle réunion sera nulle. Une réunion qui a lieu par ces moyens de communication sera considérée comme avoir eu lieu au siège au Luxembourg.

12.18 En cas de pluralité de gérants, le quorum pour toute réunion du conseil de gérance sera une majorité des gérants. Le conseil de gérance peut débattre valablement et prendre des décisions dans des réunions uniquement si le quorum requis est présent.

12.19. Toutes les décisions prises à une réunion du conseil de gérance sont à prendre à la majorité des gérants présents ou représentés par un mandataire désigné sous l'article 12.14

12.20 Un gérant qui a un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une question soumise pour approbation au conseil de gérance est obligé d'en informer le conseil de gérance et de faire inscrire sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas participer aux délibérations afférentes du conseil de gérance. A la prochaine assemblée des associés de la Société, avant un vote quelconque, les associés seront informés en accord avec la Loi sur de tels cas ou un gérant à un intérêt personnel contraire à celui de la Société. La règle sur le conflit d'intérêt repris dans le présent article 12.20 ne s'applique pas si les décisions du conseil de gérance concernent des transactions conclues dans la marche ordinaire des affaires sur base des conditions du marché.

12.21 Sans préjudice des dispositions de l'article 12.19 aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société, entreprise ou entité ne pourra être affecté ou invalidé par le fait que un ou plusieurs gérants de la Société ont un intérêt personnel ou sont gérants, associés, dirigeants ou employés de toute société, entreprise ou autre entité avec la Société signera des contrats ou effectuera d'autres transactions (sauf avec l'accord écrit préalable de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, la décision des associés en assemblée en accord avec l'article 14), uniquement en raison de cette affiliation avec une telle société, entreprise ou entité à être empêché de débattre et de voter ou d'agir dans toute question en relation avec un tel contrat ou une telle transaction.

12.22 Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans les procès-verbaux et signées par deux gérants.

12.23 Aucune action de cet article 12 ne pourra être effectuée au Royaume-Uni et les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ne peuvent pas être préparés au Royaume-Uni.

12.24 Une décision écrite signée par tous les gérants est bonne et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenu. Une telle décision peut-être documentée dans un seul document ou plusieurs documents avec le même contenu et signés par tous les membres du conseil de gérance.»

« **Art. 14. Assemblées générales.**

14.1 Les assemblées générales des associés de la Société ont lieu sur demande de deux membres du conseil de gérance et, sujet aux présents Statuts, aux heures et endroits tels que requis par la Loi.

14.2 Une notification pour une assemblée générale des associés de la Société devra parvenir à chacun des associés pas plus tard que huit (8) jours avant cette réunion. Toutes les convocations aux assemblées des associés de la Société doivent comporter l'agenda de cette réunion. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale de la Société et qu'ils estiment avoir été dûment informé de l'agenda de cette réunion, l'assemblée générale des associés de la Société peut avoir lieu sans convocation préalable.

14.3 Sauf comme prévu par les présents statuts, toutes les questions afférentes à l'assemblée générale des associés de la Société sont régies par la Loi.

14.4 Le quorum requis à toute assemblée générale des associés de la Société est comme suit:

14.4.1 en cas d'un associé unique, un (1); et

14.4.2 en cas de pluralité d'associés, deux (2) de ces associés présents en personne ou représentés

14.5 Tout associé de la Société pourra assister à une assemblée générale des associés de la Société en désignant par écrit, par télécopie, câble, télégramme, courrier électronique ou télex une autre personne comme son représentant n'ayant pas besoin d'être un associé.

14.6 Chaque part de la Société donne droit à un (1) vote à son propriétaire lors des assemblées générales des associés de la Société.

14.7 Sauf si autrement requis par la Loi ou les termes de l'article 14.8, les résolutions à une assemblée générale des associés de la Société en quorum dûment convoquée seront prises à la simple majorité des associés présents ou représentés et participant au vote.

14.8 La Société ne pourra pas sans accord de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, l'accord unanime de tous les associés:

14.8.1 modifier, augmenter, allouer, annuler, réduire, racheter, réorganisé, consolidé, diviser ou convertir le capital autorisé ou émis de la Société ou changer un quelconque droit attaché à toute action, ou

14.8.2 approuver toute variation ou modification des termes de ces statuts ou d'autres documents de constitution; ou

14.8.3 acquérir, acheter ou souscrire des actions, obligations, hypothèques ou titres (ou tout intérêt y afférent) dans une société, un trust ou tout organe; ou

14.8.4 tenir une réunion des associés ou envisager une transaction lors d'une telle assemblée s'il n'y a pas de quorum suivant les termes de ces statuts; ou

14.8.5 modifier ou restreindre les pouvoirs du conseil de gérance pour emprunter, donner des garanties ou créer des charges; ou

14.8.6 vendre des entreprises de la Société ou toute partie substantielle de celle-ci; ou

14.8.7 changer ou permettre le changement de la nature générale ou de la diversité de transactions; ou

14.8.8 prendre des mesures pour liquider la Société que ce soit pour des besoins de fusions ou de reconstruction ou autrement sauf en cas de procédure de liquidation judiciaire sur avis d'un liquidateur lorsque la liquidation est nécessaire pour des raisons d'insolvabilité de la Société; ou

14.8.9 utiliser le nom de Uberior Europe Limite ou Bank of Scotland; ou

14.8.10 faire quoi que ce soit dont la Loi exige l'approbation par tous les associés de la Société; ou

14.8.11 approuver l'adoption de toute variation aux termes des documents de constitution de toutes succursale détenue à cent pourcents par la Société;

14.8.12 faire un don politique ou charitable; ou

14.8.13 donner toute garantie, indemnité ou sûreté en relation avec les obligations d'une autre personne (autre qu'à une de ses succursales détenues à cent pourcents) ou permettre la subsistance ou l'alternance d'une telle garantie, indemnité ou sûreté ou fournir tout crédit (autre qu'un crédit transactionnel normal sur base des termes commerciaux raisonnables dans le cadre normal des affaires ou à une de ses succursales); ou

14.8.14 payer toute rémunération ou dépenses à une personne autre que pour la bonne rémunération de travail effectué ou des services rendus ou le bon remboursement de dépenses encourues en relation avec les affaires; ou

14.8.15 faire un prêt ou une avance (autre qu'à une de ses succursales détenues à cent pourcents); ou

14.8.16 créer une hypothèque ou charge sur une partie quelconque de son entreprise, propriété ou avoirs sauf suivant les termes d'une ligne de crédit, d'un accord de prêt ou d'un autre document approuvé par le conseil de gérance suivant l'article 14.8.24; ou

14.8.17 nommer un comité du conseil de gérance pour prendre toutes les décisions qui sont déterminante pour la Société autrement que lors d'une réunion du conseil de gérance; ou

14.8.18 établir ou varier les règles de tout partage de bénéfice, bonus ou plan d'entreprise ou tout plan d'avantages pour la Société, ou

14.8.19 encourir toute dépense ou dette ou autoriser, approuver ou permettre toute dépense ou dette en relation avec l'acquisition de toute entreprise ou avoirs quelconques de la Société pour un montant total de plus de € 100.000 dans un exercice quelconque; ou

14.8.20 entrer dans un contrat ou un arrangement à long terme pour une valeur de € 25.000 ou plus; ou

14.8.21 changer ou permettre de changer des termes de tout accord de gestion signé par la Société; ou

14.8.22 vendre ou disposer autrement de tout bien héritable ou détenu librement par la Société ou tout intérêt y afférent; ou

14.8.23 vendre tout part dans le capital de toute succursale détenue à cent pourcents par la Société; ou

14.8.24 emprunter toute somme ou encourir une dette dans la nature d'un emprunt; ou

14.8.25 donner ou consentir à l'approbation de toute question que la Société est amenée à approuver en sa capacité d'actionnaire, membre ou associé dans une de ses succursales détenues à cent pourcents; ou

14.8.26 approuver les termes d'une proposition d'investissement, d'une évaluation pour une transaction intérimaire, une transaction finale ou un plan d'entreprise en relation avec la Société ou une de ses succursales détenues à cent pourcents;

14.8.27 causer ou permettre une de ses succursales détenues à cent pourcents de faire une quelconque des actions mentionnées sous les articles 14.8.1 à 14.8.26 (inclus) en substituant la référence à la Société avec la référence à cette succursale.

14.9 Une décision écrite signée par tous les associés de la Société est bonne et valable comme si cette décision avait été adoptée lors d'une réunion des associés de la Société dûment convoquée et tenue. Une telle décision écrite peut être documenté dans un seul document ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par tous les associés.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1,000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 7 février 2008, LAC/2008/5590. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008038411/5770/373.

(080041078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

ISP Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.822.

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of March.

Before Us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette.

There appeared:

ISP Global Technologies Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered office in 300 Delaware Avenue, Suite 303, Wilmington, Delaware 19801 (USA),

here represented by Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy given on 7 March 2008.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the company ISP Luxembourg Holdings, société à responsabilité limitée, with registered office in L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("register de commerce et des sociétés") under the number B 133.822, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 23 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2961 dated 20 December 2007. The articles of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Rambrouch, dated 19 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 299 dated 5 February 2008.

- The Company's capital is set at 100,325,989.- EUR (one hundred million three hundred twenty-five thousand nine hundred and eighty-nine Euros), represented by 100,325,989 (one hundred million three hundred twenty-five thousand nine hundred and eighty-nine) shares with a par value of 1.- EUR (one Euro) each.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital by 541,616.- EUR (five hundred and forty-one thousand six hundred and sixteen Euros) so as to raise it from its present amount of 100,325,989.- EUR (one hundred million three hundred and twenty-five thousand nine hundred and eighty-nine Euros) represented by 100,325,989 (one hundred million three hundred and twenty-five thousand nine hundred and eighty-nine) shares with a par value of 1.- EUR (one Euro) each to 100,867,605.- EUR (one hundred million eight hundred and sixty-seven thousand six hundred and five Euros) by the creation and issue of 541,616 (five hundred and forty-one thousand six hundred and sixteen) new shares with a par value of 1.- EUR (one Euro) each.

2. Subscription and payment by contribution in kind of (i) 150,890 (one hundred fifty thousand eight hundred ninety) shares with a nominal value of 1.- EUR (one Euro) each in the capital of ISP Luxembourg Canada, a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 133.821, and (ii) 100 (one hundred) shares with a nominal value of 500.- PLN (polish zloty) each in the capital of ISP (Polska) Spółka z ograniczona odpowiedzialnoœcia, a limited liability company incorporated under the laws of Poland, having its registered office in Warsaw, at Szturmowa 2A, 02-678 Warsaw, Poland, entered into register of entrepreneurs of National Court Register under KRS number 165423, which files are kept by the District Court for the Capital city of Warsaw, XIIIth Commercial Department of the National Court Register.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company.

4. Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The corporate capital of the Company is increased by 541,616.- EUR (five hundred and forty-one thousand six hundred and sixteen Euros) so as to raise it from its present amount of 100,325,989.- EUR (one hundred million three hundred twenty-five thousand nine hundred and eighty-nine Euros) to 100,867,605.- EUR (one hundred million eight hundred and sixty-seven thousand six hundred and five Euros) by the creation and issue of 541,616 (five hundred and forty-one thousand six hundred and sixteen) new shares with a par value of 1.- EUR (one Euro) each.

All the new shares have been entirely subscribed by ISP Global Technologies, prenamed, and they have been paid-up for their par value by a contribution in kind consisting of (i) 150,890 (one hundred fifty thousand eight hundred ninety) shares with nominal value of 1.- EUR (one Euro) each in the capital of ISP Luxembourg Canada, a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 133.821 (the "Luxembourg Canada Shares"), and (ii) 100 (one hundred) shares with nominal value of 500.- PLN (polish zloty) each in the capital of ISP (Polska) Spółka z ograniczona odpowiedzialnoœcia, a limited liability company incorporated under the laws of Poland, having its registered office in Warsaw, at Szturmowa 2A, 02-678 Warsaw, Poland, entered into register of entrepreneurs of National Court Register under KRS number 165423, which files are kept by the District Court for the Capital city of Warsaw, XIIIth Commercial Department of the National Court Register (hereafter the "Poland Shares"), pursuant to the terms and conditions of the contribution agreement signed between ISP Global Technologies Inc. and the Company on 12 March 2008 (the "Contribution Agreement").

It results from a management valuation report (the "Valuation Report") signed on 12 March 2008 by Philip STRENGER and Sinan SAR, acting in their capacity as managers, that:

"For the purposes of the value of the contributed Luxembourg Canada Shares, which will be contributed to the Company, in exchange for new shares to be issued by the Company, we value the net value of the contribution of the Luxembourg Canada Shares into the Company at an aggregate amount of 148,675.- EUR, which we certify true and correct and to correspond at least to the total value of the new 148,675 shares with a par value of 1.- EUR each to be issued by the Company."

"For the purposes of the value of the contributed Poland Shares, which will be contributed to the Company, in exchange for new shares to be issued by the Company, we value the net value of the contribution of the Poland Shares into the Company at an aggregate amount of 392,941.- EUR, which we certify true and correct and to correspond at least to the total value of the new 392,941 shares with a par value of 1.- EUR each to be issued by the Company."

It results from the Contribution Agreement relating to the Luxembourg Canada Shares and to the Poland Shares that:

- "a. the Contributor owns the Luxembourg Canada Shares and the Poland Shares;
- b. the Luxembourg Canada Shares and the Poland Shares are actually registered in the name of the Contributor;
- c. the Luxembourg Canada Shares and the Poland Shares are fully paid-up;
- d. there exists no pre-emption right nor any right on the Luxembourg Canada Shares and the Poland Shares by virtue of which any person may be entitled to demand that the Luxembourg Canada Shares and the Poland Shares be transferred to him;
- e. save a share pledge on 100% of the Luxembourg Canada Shares and 66% of the Poland Shares, each of which shall remain in full force and effect following the transfer contemplated hereby and shall, on and after the effective date hereof, be binding on the Company, the Luxembourg Canada Shares and the Poland Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Luxembourg Canada Shares and the Poland Shares, and the Luxembourg Canada Shares and the Poland Shares are not subject of any attachment;
- f. with the signature of the Contribution Agreement and the realization of the steps set forth therein, all the legal and regulatory aspects relating to the transfer of the Luxembourg Canada Shares have been complied with;
- g. with the signature of the Contribution Agreement and the realization of the steps set forth therein, all the legal and regulatory aspects relating to the transfer of the Poland Shares have been complied with."

Such Contribution Agreement and Valuation Report, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at 100,867,605.- EUR (one hundred million eight hundred and sixty-seven thousand six hundred and five Euros), represented by 100,867,605 (one hundred million eight hundred and sixty-seven thousand six hundred and five) shares of 1.- EUR (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up."

Capital duty

Since the present contributions in kind consist of 150,890 shares representing 100% of the share capital of ISP Luxembourg Canada, and of 100 shares representing 100% of the share capital of ISP (Polska) Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością, these companies being incorporated in the European Union, the Company refers to Article 4-2 of the Law dated 29th December 1971, which provides for capital duty exemption.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately € 2,226.23,-.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze mars.

Par-devant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette,

A comparu:

ISP Global Technologies Inc., une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 300 Delaware Avenue, Suite 303, Wilmington, Delaware 19801 (USA),

ici représentée par Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration délivrée en date du 7 mars 2008.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme sus-mentionnée, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée ISP Luxembourg Holdings, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.822, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2961 en date du 20 décembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 299 en date du 5 février 2008.

- Le capital social de la Société est fixé à 100.325.989.- EUR (cent millions trois cent vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-neuf Euros), représenté par 100.325.989 (cent millions trois cent vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR (un Euro) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 541.616.- EUR (cinq cent quarante-et-un mille six cent seize Euros) pour le porter de son montant actuel de 100.325.989.- EUR (cent millions trois cent vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-neuf Euros) représenté par 100.325.989 (cent millions trois cent vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de 1.- EUR (un Euro) chacune à 100.867.605.- EUR (cent millions huit cent soixante-sept mille six cent cinq Euros) par la création et l'émission de 541.616 (cinq cent quarante-et-un mille six cent seize) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR (un Euro) chacune.

2. Souscription et libération moyennant apport en nature de (i) 150.890 (cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de 1.- EUR (un Euro) chacune dans le capital de ISP Luxembourg Canada, société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.821, et (ii) 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 500.- PLN (cinq cents Zloty polonais) dans le capital de ISP (Polska) Spółka z ograniczona odpowiedzialnoœcia, une société à responsabilité limitée incorporée sous le droit polonais, ayant son siège social à Varsovie, Szturmowa 2A, 02-678 Varsovie, Pologne, enregistrée au «register of entrepreneurs of National Court Register» sous le numéro KRS 165423, dont les dossiers sont maintenus au «District Court for the Capital city of Warsaw, XIIIth Business Department of the National Court Register».

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Divers.

L'associée unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de 541.616.- EUR (cinq cent quarante-et-un mille six cent seize Euros) pour le porter de son montant actuel de 100.325.989.- EUR (cent millions trois cent vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-neuf Euros) à 100.867.605.- EUR (cent millions huit cent soixante-sept mille six cent cinq Euros) par la création et l'émission de 541.616 (cinq cent quarante-et-un mille six cent seize) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR (un Euro) chacune.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par ISP Global Technologies, préqualifiée, et elles ont été libérées pour leur valeur nominale par un apport en nature de (i) 150.890 (cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-dix) parts sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR (un Euro) chacune dans le capital de la société ISP Luxembourg Canada, société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.821 (les «Luxembourg Canada Shares») et (ii) 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 500.- PLN (cinq cents Zloty polonais) dans le capital de ISP (Polska) Spółka z ograniczona odpowiedzialnoœcia, une société à responsabilité limitée incorporée sous le droit polonais, ayant son siège social à Varsovie, Szturmowa 2A, 02-678 Varsovie, Pologne, enregistrée au «register of entrepreneurs of National Court Register» sous le numéro KRS 165423, dont les dossiers sont maintenus au «District Court for the Capital city of Warsaw, XIIIth Business Department of the National Court Register» (les «Poland Shares») conformément aux termes et conditions d'une convention d'apport signée entre ISP Global Technologies Inc. et la Société en date du 12 mars 2008 (la «Convention d'Apport»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation de la gérance (le «Rapport d'Evaluation») signé en date du 12 mars 2008 par Philip STRENGER et Sinan SAR, agissant en leur qualité de gérants, que:

«Pour les besoins de l'évaluation des Luxembourg Canada Shares apportées, qui seront apportées à la Société, en échange de nouvelles parts sociales à émettre par la Société, nous évaluons la valeur nette de l'apport des Luxembourg Canada Shares à la Société à la valeur totale de 148.675.-EUR, ce que nous certifions véritable et correct et correspondant

au moins à la valeur totale des 148.675 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR chacune, à émettre par la Société.»

«Pour les besoins de l'évaluation des Poland Shares apportées, qui seront apportées à la Société, en échange de nouvelles parts sociales à émettre par la Société, nous évaluons la valeur nette de l'apport des Poland Shares à la

Société à la valeur totale de 392.941.- EUR, ce que nous certifions véritable et correct et correspondant au moins à la valeur totale des 392.941 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR chacune, à émettre par la Société.»

Il résulte de la Convention d'Apport que:

- a. l'Apporteur est propriétaire des Luxembourg Canada Shares et des Poland Shares;
- b. les Luxembourg Canada Shares et des Poland Shares sont actuellement enregistrées au nom de l'Apporteur;
- c. les Luxembourg Canada Shares et des Poland Shares sont intégralement libérées;
- d. il n'existe pas de droit de préemption ni d'autres droits en vertu desquels une personne ou entité serait autorisée à demander à ce que les Luxembourg Canada Shares et des Poland Shares lui soient transférées;
- e. sauf le gage sur parts sociales portant sur 100% des Luxembourg Canada Shares et sur 66% des Poland Shares, qui demeureront valables et effectives après les transferts proposés et qui à et après la date effective liera la Société, les Luxembourg Canada Shares et les Poland Shares ne sont grevées ni d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur les Luxembourg Canada Shares et les Poland Shares et les Luxembourg Canada Shares et les Poland Shares ne sont pas soumises à un gage;
- f. avec la signature de la Convention d'Apport et de la réalisation des démarches y prévues, il a été fait droit aux différentes exigences légales et réglementaires en relation avec le transfert des Luxembourg Canada Shares;
- g. avec la signature de la Convention d'Apport et de la réalisation des démarches y prévues, il a été fait droit aux différentes exigences légales et réglementaires en relation avec le transfert des Poland Shares.»

La Convention d'Apport et le Rapport d'Evaluation, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à 100.867.605.- EUR (cent millions huit cent soixante-sept mille six cent cinq Euros), représenté par 100.867.605 (cent millions huit cent soixante-sept mille six cent cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR (un Euro) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Droit d'apport

Etant donné que le présent apport en nature consiste en 150,890 parts sociales représentant 100% du capital social de ISP Luxembourg Canada, et en 100 parts sociales représentant 100% du capital social de ISP (Polska) Spółka z ograniczona odpowiedzialnoœcia, ces sociétés étant constituées dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'enregistrement.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à € 2.226,23.-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Chantrain, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/AI. A.C., le 13 mars 2008, Relation: EAC/2008/3610. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2008038427/272/229.

(080041017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Nuka S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.876.

In the year two thousand eight, on the first of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Balmain European Retail Holdings S. à r.l., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 114.485, with a subscribed shares capital of EUR 12,500, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 1st, 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole partner of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of "Nuka S. à r.l.", having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg-Eich of October 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2836 of December 7th, 2007. The by-laws have been amended pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg of January 9th, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The appearing party, acting in their above mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1) Decision to modify the articles 12 and 14 of the Articles of Association of the Company.

After this had been set forth, the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolution:

First and sole resolution

The sole partner of the Company resolved to modify the articles 12 and 14 of the Articles of Association of the Company so as to read as follows:

" Art. 12. Board of Managers.

12.1 The Company shall be managed by one or more managers who need not to be shareholders. The managers shall not be more than five (5) in number and each manager shall be appointed by the unanimous resolution of the single partner, or by decision of the partners meeting in accordance with article 14. The majority of managers shall be resident in Luxembourg. Any appointment of a manager in breach of this article 12.1 shall be void.

12.2 If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

12.3 The managers may be removed at any time, with or without cause, by a decision of the single partner or by a resolution of the partners holding a majority of votes at a partners meeting in accordance with article 14.

12.4 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

12.5 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

12.6 The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

12.7 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his or its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.8 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

12.9 The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The chairman will not have a second or casting vote.

12.10 The board of managers may elect a secretary from among its members.

12.11 The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days' prior written notice of board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

12.12 The meetings of the board of managers shall be held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.

12.13 Meetings of the board of managers shall be held at least every quarter.

12.14 Notice of any meeting of the board of managers may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail of each manager addressed to all other members of the board of managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

12.15 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another manager as his proxy, provided that a manager who is resident in Luxembourg may not appoint a person who is not resident in Luxembourg as his proxy.

12.16 A manager, other than a manager who is resident outside of Luxembourg may be appointed as a proxy to represent one or more of his colleagues, under the condition however that the majority of managers present at the meeting are resident in Luxembourg.

12.17 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No manager may participate in this way if that manager is physically present in the United Kingdom, and any meeting where one or more managers is physically present in the United Kingdom shall not be quorate and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.

12.18 Where there is more than one manager, the quorum for any meeting of the board of managers shall be a majority of managers. The board of managers can validly debate and take decisions in meeting only if the requisite quorum is present.

12.19 All decisions at a meeting of the board of managers shall be taken by the majority of those managers present or represented by a proxy appointed under article 12.14.

12.20 A manager having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board of managers shall be obliged to inform the board of managers thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the board of managers. At the next meeting of partners of the Company, before votes are taken in any other matter, the partners shall be informed in accordance with the Law of those cases in which a manager had a personal interest contrary to that of the Company. The conflict of interest rule set forth in this article 12.20 does not apply if the decisions of the board of managers are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.

12.21 Notwithstanding the provisions of article 12.19, no contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers of the Company have a personal interest in, or are a manager, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any manager who is a manager or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall (except with the prior written consent of the sole partner or, where there is more than one partner, the decision of the partners meeting in accordance with article 14), merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.22 The decisions of the board of managers will be recorded in minutes and signed by any two managers.

12.23 No actions in this article 12 may be completed in the United Kingdom, nor may minutes of meetings of the board of managers be prepared in the United Kingdom.

12.24 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers."

" Art. 14. General meetings.

14.1 General meetings of the partners of the Company shall meet upon call of any two members of the board of managers and, subject to these articles, at such other times and places as may be required by the Law.

14.2 Not less than eight (8) days' prior notice of a general meeting of the partners of the Company shall be given to each partner. All notices calling meetings of the partners of the Company must contain the agenda for such meetings. If all the partners of the Company are present or represented at the general meeting of the partners of the Company and if they state that they have been duly informed of the agenda of such meeting, general meeting of the partners of the Company may be held without prior notice.

14.3 Save as prescribed by these articles, all matters relating to general meetings of the partners of the Company shall be governed by the Law.

14.4 The quorum required at any general meeting of the partners of the Company shall be:

14.4.1 in the case of a sole partner, one (1); and

14.4.2 where there is more than one partner of the Company, any two (2) partners present in person or by proxy.

14.5 Any partner of the Company may attend a general meeting of partners of the Company by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, e-mail or telex as his proxy another person who need not be a partner.

14.6 At a general meeting of the partners of the Company, each share in the Company entitles its holder to one (1) vote.

14.7 Except as otherwise required by the Law or the terms of article 14.8, resolutions at a quorate general meeting of the partners of the Company duly convened will be passed by a simple majority of the partners present or represented and voting.

14.8 The Company shall not without the approval of the sole partner, or, where there is more than one partner of the Company, without the unanimous approval of all the partners:

14.8.1 alter, increase, allot, cancel, reduce, redeem, reorganise, consolidate, sub-divide or convert the authorised or issued share capital of the Company or vary any of the rights attaching to any shares; or

14.8.2 approve any variation or amendment to the terms of its articles of association or other constituent documents; or

14.8.3 acquire, purchase, or subscribe for any shares, debentures, mortgages or securities (or any interest therein) in any company, trust or any body; or

14.8.4 hold any meeting of the partners or purport to transact any business at any such meeting unless there shall be present a quorum in terms of these articles; or

14.8.5 alter any restriction on the powers of the board of managers to borrow, give guarantees or create charges; or

14.8.6 sell the undertaking of the Company or any substantial part thereof; or

14.8.7 change or permit a change in the general nature of or diversify the Business; or

14.8.8 take any steps to have the Company wound up whether for the purposes of amalgamation or reconstruction or otherwise unless a registered insolvency practitioner shall have advised that the Company requires to be wound up by reason of having become insolvent; or

14.8.9 use the name of Uberior Europe Limited or Bank of Scotland; or

14.8.10 do any thing which the Law requires be approved by all the partners of the Company; or

14.8.11 approve the adoption of or any variation to the terms of the constitutional documents of any wholly owned subsidiary of the Company; or

14.8.12 make any political gift or charitable donation; or

14.8.13 give any guarantee, indemnity or security in respect of the obligations of any other person (other than any of its wholly owned subsidiaries) or permit any such guarantee or indemnity or security to subsist or vary any such guarantee or indemnity or security or provide any credit (other than normal trade credit on commercially reasonable terms in the ordinary course of the Business or to any of its subsidiaries); or

14.8.14 pay any remuneration or expenses to any person other than as proper remuneration for work done or services provided or as proper reimbursement for expenses incurred in connection with the Business; or

14.8.15 make any loan or advance (other than to any of its wholly owned subsidiaries); or

14.8.16 create any mortgage or charge over any part of its undertaking, property or assets, save as pursuant to the terms of any facility arrangement, loan agreement or other documentation which has been approved by the partners pursuant to article 14.8.24; or

14.8.17 appoint any committee of the board of managers to take any decisions which are material to the Company otherwise than at a meeting of the board of managers; or

14.8.18 establish or vary the rules of any profit sharing, bonus or incentive scheme or any benefits scheme for the Company; or

14.8.19 incur any expenditure or liability or authorise, approve or permit any expenditure or liability to be incurred in respect of the acquisition of any business or capital asset whatsoever of the Company of an aggregate amount in excess of € 100,000 in any financial year; or

14.8.20 enter into any contract or arrangement of a long term nature of a value of € 25,000 or more; or

14.8.21 change or permit a change to the terms of any management agreement entered into by the Company; or

14.8.22 sell or otherwise dispose of any heritable or freehold or leasehold property or any interest therein; or

14.8.23 dispose of any share in the capital of any wholly owned subsidiary of the Company; or

14.8.24 borrow any money or incur any indebtedness in the nature of borrowing; or

14.8.25 give any consent or approve any matter which the Company is to provide its consent or approval in its capacity as a shareholder, member or partner of any of its wholly owned subsidiaries; or

14.8.26 approve the terms of any investment proposal, interim transaction appraisal, final transaction appraisal or business plan relative to the Company and/or any of its wholly owned subsidiaries; or

14.8.27 cause or permit any wholly owned subsidiary of the Company to do any of the things mentioned in articles 14.8.1 to 14.8.26 (inclusive), substituting reference to the Company with a reference to that wholly owned subsidiary.

14.9 A written decision signed by all the partners of the Company is proper and valid as though the decision had been adopted at a meeting of the partners of the Company duly convened and held. Such written decision may be documented in a single document or in several documents having the same content signed by all the partners."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit le premier février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Balmain European Retail Holding S. à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 114.485 ayant un capital souscrit de EUR 12,500, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 1^{er} février 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Nuka S. à r.l.", son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste ("la société"), constituée suivant acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich le 12 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2836 an date du 7 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg le 9 janvier 2008, mais pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. La partie comparante, agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus, demande au notaire soussigné d'acter:

Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Décision de modifier les Articles 12 et 14 des statuts de la Société.

Après avoir exposé l'ordre du jour, la Société maintenant demande au notaire soussigné d'enregistrer la Résolution suivante:

Première et unique résolution

L'Associé Unique décide de modifier les Articles 12 et 14 des statuts de la Société dont la rédaction est la suivante:

« **Art. 12. Conseil de gérance.**

12.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés. La Société ne peut pas compter plus de cinq (5) gérants et chaque gérant sera nommé par une résolution unanime de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée des associés en accord avec l'article 14. La majorité des gérants devra résider au Luxembourg. Toute nomination d'un gérant en violation du présent article 12.1 sera nulle.

12.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

12.3 Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution des associés à la majorité des votes lors d'une assemblée des associés en accord avec l'article 14.

12.4 Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

12.5 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

12.6 La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

12.7 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

12.8 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12.9 Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion. Le président ne dispose pas d'un second vote ou d'une voix déterminante.

12.10 Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

12.11 Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Les gérants seront conviés séparément pour chaque assemblée du conseil de gérance. Sauf en cas d'urgence, qui sera à spécifier dans les convocations ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer à l'assemblée, au moins huit (8) jours auparavant et par écrit. L'assemblée pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou dûment représentés.

12.12 Les réunions des gérants auront lieu à l'endroit, le jour et l'heure spécifiés dans les convocations sous condition que toutes les réunions soient tenues au Luxembourg. Les réunions tenues en-dehors du Luxembourg sont nulles.

12.13 Les réunions des gérants auront lieu tous les trimestres au moins.

12.14 Les convocations à une quelconque réunion des gérants peuvent être déclarées non nécessaires par l'accord écrit, par télécopie, télégramme, télex ou courrier électronique par chacun des gérants adressé aux autres membres du conseil de gérance. Une convocation séparée n'est pas nécessaire pour les réunions qui ont lieu à des endroits et des heures spécifiés dans une planification adoptée auparavant par une résolution du conseil de gérance.

12.15 Chaque gérant peut agir lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie, télégramme, télex ou courrier électronique un autre gérant comme son représentant sous condition que le gérant qui est résident au Luxembourg ne peut pas désigner une personne qui ne réside pas au Luxembourg comme son représentant.

12.16 Un gérant, autre qu'un gérant qui réside hors du Luxembourg peut être désigné comme représentant d'un ou de plusieurs de ses collègues sous la condition néanmoins que la majorité des gérants présents à la réunion résident au Luxembourg.

12.17 Tout gérant peut participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires permettant l'identification de ce gérant et permettant aux personnes qui participent à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion est équivalente à une participation en personne à une telle réunion. Aucun gérant ne peut participer de cette manière s'il est physiquement situé aux Royaume-Uni et toute réunion ou un ou plusieurs gérants sont physiquement présents au Royaume-Uni n'aura pas de quorum et toute décision prise à une telle réunion sera nulle. Une réunion qui a lieu par ces moyens de communication sera considérée comme avoir eu lieu au siège au Luxembourg.

12.18 En cas de pluralité de gérants, le quorum pour toute réunion du conseil de gérance sera une majorité des gérants. Le conseil de gérance peut débattre valablement et prendre des décisions dans des réunions uniquement si le quorum requis est présent.

12.19. Toutes les décisions prises à une réunion du conseil de gérance sont à prendre à la majorité des gérants présents ou représentés par un mandataire désigné sous l'article 12.14

12.20 Un gérant qui a un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une question soumise pour approbation au conseil de gérance est obligé d'en informer le conseil de gérance et de faire inscrire sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas participer aux délibérations afférentes du conseil de gérance. A la prochaine assemblée des associés de la Société, avant un vote quelconque, les associés seront enformed en accord avec la Loi sur de tels cas ou un gérant à un intérêt personnel contraire à celui de la Société. La règle sur le conflit d'intérêt repris dans le présent article 12.20 ne s'applique pas si les décisions du conseil de gérance concernent des transactions conclues dans la marche ordinaire des affaires sur base des conditions du marché.

12.21 Sans préjudice des dispositions de l'article 12.19 aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société, entreprise ou entité ne pourra être affecté ou invalidé par le fait que un ou plusieurs gérants de la Société ont un intérêts personnel ou sont gérants, associés, dirigeants ou employés de toute société, entreprise ou autre entité avec la Société signera des contrats ou effectuera d'autres transactions (sauf avec l'accord écrit préalable de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, la décision des associés en assemblée en accord avec l'article 14), uniquement en raison de cette affiliation avec une telle société, entreprise ou entité à être empêché de débattre et de voter ou d'agir dans toute question en relation avec un tel contrat ou une telle transaction.

12.22 Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans les procès-verbaux et signées par deux gérants.

12.23 Aucune action de cet article 12 ne pourra être effectuée au Royaume-Uni et les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ne peuvent pas être préparés au Royaume-Uni.

12.24 Une décision écrite signée par tous les gérants est bonne et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenu. Une telle décision peut-être documentée dans un seul document ou plusieurs documents avec le même contenu et signés par tous les membres du conseil de gérance.»

« Art. 14. A ssemblées générales.

14.1 Les assemblées générales des associés de la Société ont lieu sur demande de deux membres du conseil de gérance et, sujet aux présents Statuts, aux heures et endroits tels que requis par la Loi.

14.2 Une notification pour une assemblée générale des associés de la Société devra parvenir à chacun des associés pas plus tard que huit (8) jours avant cette réunion. Toutes les convocations aux assemblées des associés de la Société doivent comporter l'agenda de cette réunion. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale de la Société et qu'ils estiment avoir été dûment informé de l'agenda de cette réunion, l'assemblée générale des associés de la Société peut avoir lieu sans convocation préalable.

14.3 Sauf comme prévu par les présents statuts, toutes les questions afférentes à l'assemblée générale des associés de la Société sont régies par la Loi.

14.4 Le quorum requis à toute assemblée générale des associés de la Société est comme suit:

14.4.1 en cas d'un associé unique, un (1); et

14.4.2 en cas de pluralité d'associés, deux (2) de ces associés présents en personne ou représentés

14.5 Tout associé de la Société pourra assister à une assemblée générale des associés de la Société en désignant par écrit, par télécopie, câble, télégramme, courrier électronique ou télex une autre personne comme son représentant n'ayant pas besoin d'être un associé.

14.6 Chaque part de la Société donne droit à un (1) vote à son propriétaire lors des assemblées générales des associés de la Société.

14.7 Sauf si autrement requis par la Loi ou les termes de l'article 14.8, les résolutions à une assemblée générale des associés de la Société en quorum dûment convoquée seront prises à la simple majorité des associés présents ou représentés et participant au vote.

14.8 La Société ne pourra pas sans accord de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, l'accord unanime de tous les associés:

14.8.1 modifier, augmenter, allouer, annuler, réduire, racheter, réorganisé, consolidé, diviser ou convertir le capital autorisé ou émis de la Société ou changer un quelconque droit attaché à toute action, ou

14.8.2 approuver toute variation ou modification des termes de ces statuts ou d'autres documents de constitution; ou

14.8.3 acquérir, acheter ou souscrire des actions, obligations, hypothèques ou titres (ou tout intérêt y afférent) dans une société, un trust ou tout organe; ou

14.8.4 tenir une réunion des associés ou envisager une transaction lors d'une telle assemblée s'il n'y a pas de quorum suivant les termes de ces statuts; ou

14.8.5 modifier ou restreindre les pouvoirs du conseil de gérance pour emprunter, donner des garanties ou créer des charges; ou

14.8.6 vendre des entreprises de la Société ou toute partie substantielle de celle-ci; ou

14.8.7 changer ou permettre le changement de la nature générale ou de la diversité de transactions; ou

14.8.8 prendre des mesures pour liquider la Société que ce soit pour des besoins de fusions ou de reconstruction ou autrement sauf en cas de procédure de liquidation judiciaire sur avis d'un liquidateur lorsque la liquidation est nécessaire pour des raisons d'insolvabilité de la Société; ou

14.8.9 utiliser le nom de Uberior Europe Limite ou Bank of Scotland; ou

14.8.10 faire quoi que ce soit dont la Loi exige l'approbation par tous les associés de la Société; ou

14.8.11 approuver l'adoption de toute variation aux termes des documents de constitution de toutes succursale détenue à cent pourcents par la Société;

14.8.12 faire un don politique ou charitable; ou

14.8.13 donner toute garantie, indemnité ou sûreté en relation avec les obligations d'une autre personne (autre qu'à une de ses succursales détenues à cent pourcents) ou permettre la subsistance ou l'alternance d'une telle garantie, indemnité ou sûreté ou fournir tout crédit (autre qu'un crédit transactionnel normal sur base des termes commerciaux raisonnables dans le cadre normal des affaires ou à une de ses succursales); ou

14.8.14 payer toute rémunération ou dépenses à une personne autre que pour la bonne rémunération de travail effectué ou des services rendus ou le bon remboursement de dépenses encourues en relation avec les affaires; ou

14.8.15 faire un prêt ou une avance (autre qu'à une de ses succursales détenues à cent pourcents); ou

14.8.16 créer une hypothèque ou charge sur une partie quelconque de son entreprise, propriété ou avoirs sauf suivant les termes d'une ligne de crédit, d'un accord de prêt ou d'un autre document approuvé par le conseil de gérance suivant l'article 14.8.24; ou

14.8.17 nommer un comité du conseil de gérance pour prendre toutes les décisions qui sont déterminante pour la Société autrement que lors d'une réunion du conseil de gérance; ou

14.8.18 établir ou varier les règles de tout partage de bénéfice, bonus ou plan d'entreprise ou tout plan d'avantages pour la Société, ou

14.8.19 encourir toute dépense ou dette ou autoriser, approuver ou permettre toute dépense ou dette en relation avec l'acquisition de toute entreprise ou avoirs quelconques de la Société pour un montant total de plus de € 100.000 dans un exercice quelconque; ou

- 14.8.20 entrer dans un contrat ou un arrangement à long terme pour une valeur de € 25.000 ou plus; ou
- 14.8.21 changer ou permettre de changer des termes de tout accord de gestion signé par la Société; ou
- 14.8.22 vendre ou disposer autrement de tout bien héréditaire ou détenu librement par la Société ou tout intérêt y afférent; ou
- 14.8.23 vendre tout part dans le capital de toute succursale détenue à cent pourcents par la Société; ou
- 14.8.24 emprunter toute somme ou encourir une dette dans la nature d'un emprunt; ou
- 14.8.25 donner ou consentir à l'approbation de toute question que la Société est amenée à approuver en sa capacité d'actionnaire, membre ou associé dans une de ses succursales détenues à cent pourcents; ou
- 14.8.26 approuver les termes d'une proposition d'investissement, d'une évaluation pour une transaction intérimaire, une transaction finale ou un plan d'entreprise en relation avec la Société ou une de ses succursales détenues à cent pourcents;
- 14.8.27 causer ou permettre une de ses succursales détenues à cent pourcents de faire une quelconque des actions mentionnées sous les articles 14.8.1 à 14.8.26 (inclus) en substituant la référence à la Société avec la référence à cette succursale.
- 14.9 Une décision écrite signée par tous les associés de la Société est bonne et valable comme si cette décision avait été adoptée lors d'une réunion des associés de la Société dûment convoquée et tenue. Une telle décision écrite peut être documenté dans un seul document ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par tous les associés.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1,000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 7 février 2008, LAC/2008/5591. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008038412/5770/372.

(080041069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Vontobel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 78.142.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Henri Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008038457/242/12.

(080040928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

ASK Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 99.111.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008038458/242/12.

(080040923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Alion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.694.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038217/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01314. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Project Developments, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 86.248.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008038170/2336/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02126. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Stark Global Opportunities Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.774.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008038177/710/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO01104. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Centar Investments (Asia) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.506.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008038182/710/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO01094. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Macquarie Leisureworld Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 64.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.243.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 5 juin 2007 à 09.30 heures

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au Level 3, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2007.

Pour copie conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008038545/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03352. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Faispro S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.792.

—
Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L- Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 19 février 2008.

Les administrateurs M. Guy Baumann, M. Guy Kettmann, Mme Romaine Fautsch ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-President

Référence de publication: 2008038537/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03411. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Maramco S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 90.289.

—
La Convention de Domiciliation, conclue en date du 3 décembre 2002, entre la Société Anonyme MARAMCO S.A., précédemment avec Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a été résiliée avec effet au 1^{er} février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aux fins de Réquisition

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008038538/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04328. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Antigone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 39.102.

—
Décision du liquidateur du 4 mars 2008

Ordre du jour:

Transfert du siège social.

Résolution

Le Liquidateur décide de transférer le siège social de la société au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg avec effet à ce jour.

P. SCHILL
Liquidateur

Référence de publication: 2008038548/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03335. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Macquarie CountryWide Jena Burgau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.519.

Il résulte des décisions de l'Associé Unique prises en date du 15 février 2008 au siège social de la société Macquarie Countrywide Jena Burgau S.à r.l., que les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant A Mrs. Susan Jane Lloyd-Hurwitz, avec effet au 15 février 2008.
2. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée, avec effet au 15 février 2008:

Mr. Lionel Serge Gilbert Nicolas, né le 30 septembre 1970 à Enghien-Les-Bains, France, avec adresse professionnelle au CityPoint, 1 Ropemaker Street, EC2Y 9HD, Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Macquarie Countrywide Jena Burgau S.à r.l.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008038546/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02284. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

F.I.L. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8120 Bridel, 31, rue Biergerkraitz.
R.C.S. Luxembourg B 101.861.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 04.01.2008 que le mandat de l'administrateur Michel Dakessian est prolongé pour une durée de 6 ans et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Le conseil se compose par:

- Monsieur Marc Hobscheid, administrateur et administrateur-délégué, demeurant à L-1361 Luxembourg, 10, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne;
- Madame Mathilde Léonie Welter, administrateur, demeurant à L-3638 Kayl, 27, rue Eweschbour;
- Monsieur Michel Dakessian, administrateur, demeurant à L-8031 Strassen, 46, rue de la Libération;

Est nommé nouveau commissaire aux comptes Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, sàrl, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121917 en remplacement de Fiduciaire Denis Soumann E.U.R.L., avec siège social à L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle, inscrite au RCSL sous le numéro B 85288, démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.02.2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008038544/7262/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01270. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Macquarie CountryWide Europe No2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.589.

Il résulte des décisions de l'Associé Unique prises en date du 15 février 2008 au siège social de la société Macquarie Countrywide Europe No 2 S.à r.l., que les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant A Mrs. Susan Jane Lloyd-Hurwitz, avec effet au 15 février 2008.
2. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée, avec effet au 15 février 2008:

Mr. Lionel Serge Gilbert Nicolas, né le 30 septembre 1970 à Enghien-Les-Bains, France, avec adresse professionnelle au CityPoint, 1 Ropemaker Street, EC2Y 9HD, Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Macquarie Countrywide Europe No2 S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008038547/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02278. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Sibafo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.272.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée général ordinaire tenue en date du 24 décembre 2007

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 1, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Mr Eugène PARISE de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Wood, Appleton, Oliver Experts Comptables S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008038551/587/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03815. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

"Actual S.A." Engineering, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 59.027.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2008

Le conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, la résolution suivante:

A partir du 1^{er} avril 2008 l'adresse du siège social de la société est comme suit:
15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture du procès-verbal.

Bertrange, le 27 février 2008.

Alpha Accounting AG / Maya Invest Ltd. / Paramount Accounting Services Ltd.

Lucien Voet / Maria Keersmaekers / Lucien Voet

Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008038552/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02546. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Taurus Euro Retail II Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 121.726.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008038576/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04111. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Bora Securitisation Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 110.396.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008038577/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04281. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Skino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 107.758.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Pour Skino S.A.

MERCURIA SERVICES S.A.

8-10, rue Mathias Hardt , B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008038578/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04237. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Synthon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.837.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYNTHON LUXEMBOURG S.A.R.L., Société à responsabilité limitée

C. BITTERLICH

Gérant - Catégorie B

Référence de publication: 2008038590/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04232. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Intel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 35.509.

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTEL HOLDING S.A.

FINDI S. à r. l. / MADAS S. à r. l.

Administrateur / Administrateur

C. BITTERLICH / A. RENARD

Gérante unique / Gérant unique

Référence de publication: 2008038591/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04213. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

CS Nordic Retail Fund Holdings No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.357.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'associé unique de la Société du 10 janvier 2008 que Monsieur Michael Chidiac, administrateur, né le 29 juin 1966 à Beirut, Liban, avec adresse professionnelle au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Monsieur Godfrey Abel, comptable, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, et Monsieur Hakan Blixt, cadre, né le 29 novembre 1957 à Halmstad, Suède, avec adresse professionnelle au Master Samuelsgatan 60, 111 21 Stockholm, Suède, sont nommés en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M. David Cunnington
- M. Mark Houston
- M. Michael Chidiac
- M. Godfrey Abel
- M. Hakan Blixt

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008038707/260/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07906. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Institut de Recherches et d'Etudes Notariales Européen (I.R.E.N.E.), Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg G 49.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2007

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Actif circulant		Capitaux propres	7 686,49
		Résultats reportés	-8 234,27
Banques	42,46	Bénéfice de l'année	15 920,76
ING	42,46		
		Dettes	9 455,97
Caisse	500,00	Emprunts	4 101,29
		Dettes envers un administrateur	5 276,48
		Commande pour UINL	78,20
Débiteurs	16 600,00		
TOTAL ACTIF	17 142,46	TOTAL PASSIF	17 142,46

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2007

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Frais financiers	384,24	Colloques	4 100,00
		Ventes Manuel	13 000,00
Divers	417,40	Solde sur commandes UINL	13,80
Exercices antérieurs	391,40		
RESULTAT			
Bénéfice de l'année	15 920,76		
TOTAL CHARGES	17 113,80	TOTAL PRODUITS	17 113,80

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2007 AU 31 DECEMBRE 2007

Date / Description	EUR		Comptes
	Mvt débit	Mvt crédit	
01-janv-07 Report négatif	8 234,27		Capital
ING	3 471,04		Banques
Emprunt CDC		3 753,88	Emprunt
Dettes envers un administrateur		5 276,48	Créanciers
Commandes glossaires (part UINL)		2 674,95	UINL
Part UINL commandes glossaires 2005		391,40	UINL
Transfert de commandes 2005	391,40		Résultat
15-janv-07 Commande glossaire		24,00	UINL
Rentrée ING	24,00		Banques
07-mars-07 Virement part UINL commandes	3 066,35		Commandes

Frais sur opération	20,00	Frais financiers
Sorties ING		3 086,35 Banques
15-mars-07 Commande glossaire		24,00 UINL
Rentrée ING	24,00	Banques
10-avr-07 Commande glossaire		20,00 UINL
Rentrée ING	20,00	Banques
07-sept-07 Commandes glossaires		24,00 UINL
Rentrées ING	24,00	Banques
28-déc-07 Fact. Schwachtgen - dépôt et publication comptes annuels	417,40	Divers
Frais financiers	1,35	Frais financiers
Sorties ING		418,75 Banques
31-déc-07 Intérêts de retard CDC	347,41	Frais financiers
Supplément emprunt CDC (intérêts)		347,41 Emprunt
Frais de clôture ING	15,48	Frais financiers
Prélèvement ING		15,48 Banques
Recettes colloque de Grèce		500,00 Colloques
Rentrée caisse	500,00	Caisse
Recettes colloque de Montreuil		3 600,00 Colloques
Commandes Manuel du Droit Privé		1300,00 Commandes
Débiteurs colloque de Montreux	3 600,00	Débiteurs
Débiteurs Manuel du Droit Privé	13 000,00	Débiteurs
Pourcentage sur commandes	13,80	UINL
Solde sur commandes glossaire 2007		13,80 Résultat
	<u>33 170,50</u>	<u>21 470,50</u>

COMPTES INDIVIDUELS
COMPTES PATRIMONIAUX

CAPITAL		
01-janv-07 Capital négatif	8 234,27	Capital
EMPRUNTS		
1-janv.-07 Emprunt CDC		3 753,88
31-déc.-07 Emprunt CDC		347,41 Banques
	<u>0,00</u>	<u>4 101,29</u>
		4 101,29
ADMINISTRATEURS		
1-janv.-07 Avance de M ^e Miccoli		5 276,48
		<u>5 276,48</u>
UINL		
1-janv.-07 Commandes glossaires (part UINL)		2 674,95
Part UINL commandes 2005		391,40 Exercices antérieurs
15-janv.-07 Commande glossaire		24,00 Banques
7-mars-07 Virement part UINL commandes	3 066,35	Banques
15-mars-07 Commande glossaire		24,00 Banques
10-avr.-07 Commande glossaire		20,00 Banques
7-sept.-07 Commandes glossaires		24,00 Banques
31-déc.-07 Pourcentage sur commandes glossaire 2007	13,80	Commandes UINL
	<u>3 080,15</u>	<u>3 158,35</u>
		78,20
BANQUES		
ING		
01-janv-07 Solde ING	3 471,04	
15-janv.-07 Rentrée ING	24,00	UINL
7-mars-07 Sortie ING		3 086,35 UINL
X 15-mars-07 Rentrée ING	24,00	UINL

42271

10-avr.-07 Rentrée ING	20,00	UINL	
7-sept.-07 Rentrée ING	24,00	UINL	
28-déc.-07 Solde ING		418,75 Divers	
31-déc.-07 Prélèvement		15,48	
	<u>3 563,04</u>	<u>3 520,58</u>	
	42,46		
CAISSE			
31-déc.-07 Rentrée caisse	500,00	Colloques	
	<u>500,00</u>		
DEBITEURS			
31-déc-07 Débiteurs colloque de Montreux	3 600,00	Colloques	
Débiteurs Manuel du Droit Privé	13 000,00	Ventes manuel	
	<u>16 600,00</u>		
SOUS-TOTAL	25 376,73	9 455,97	15 920,76

COMPTES ECONOMIQUES

FRAIS FINANCIERS

07-mars-07 Frais sur opération	20,00	Banques
28-déc-07 Frais sur opération	1,35	Banques
31-déc-07 Intérêts de retard CDC	347,41	Emprunt
31-déc-07 Frais de clôture ING	15,48	Banques
	<u>384,24</u>	<u>0,00</u>
	384,24	

DIVERS

28-déc.-07 Fact. Schwachtgen - dépôt et publication comptes annuels	417,40	Banques
	<u>417,40</u>	

COLLOQUES

31-déc.-07 Recettes colloque de Grèce	500,00	Caisse
Recettes colloque de Montreux	3 600,00	Débiteurs
	<u>4100,00</u>	

VENTES MANUEL

31-déc.-07 Recette vente Manuel de Droit Privé	13 000,00	Débiteurs
--	-----------	-----------

COMMANDES UINL

31-déc.-07 Solde sur commandes glossaire 2007	13,80	UINL
---	-------	------

EXERCICES ANTERIEURS

1-janv.-07 Transfert de commandes 2005	391,40	Commandes
--	--------	-----------

SOUS-TOTAL	1.193,041	17 113,80	15 920,76
-------------------	------------------	------------------	------------------

RESULTAT

31/12/2007 Résultat de l'exercice	1 101,04		0,00
-----------------------------------	----------	--	------

GRAND TOTAL	26 477,771	9 455,97	15 920,76
--------------------	-------------------	-----------------	------------------

BUDGET 2008

<i>Dépenses</i>	€	<i>Recettes</i>	€
Enregistrement, dépôt et publication	500	Coloques	1 500
Frais de secrétariat	1000	Manuels	2 000
Carte bancaire	500	Lexiques	500
Frais stand	<u>3 000</u>	Procurations	<u>1 000</u>
	5 000		5 000

Signature.

Référence de publication: 2008038695/5770/145.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02283. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

GHF-Baumobil GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 116.708.

Monsieur Gernot Kos, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, démissionne avec effet au 1^{er} janvier 2008 de ses fonctions de représentant permanent de la succursale GHF-Baumobil GmbH.

La société à responsabilité limitée Becker + Cahen Associés S.à.r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2008 le siège mis à la disposition de la succursale GHF-Baumobil GmbH par le contrat de domiciliation du 21 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés Sàrl Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008038696/7262/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03073. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Chart International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.962.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 février 2008

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats d'Administrateurs de Monsieur Jean Lambert, Monsieur Patrice Yande et Madame Renée Thielen venant à échéance lors de cette Assemblée Générale jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale prend acte et confirme que Monsieur Patrice Yande, administrateur, demeure professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au lieu et place du 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Extrait conforme

CHART INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008038698/7491/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09198. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Macquarie CountryWide Alt-Chemnitz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.511.

Il résulte des décisions de l'Associé Unique prises en date du 15 février 2008 au siège social de la société Macquarie Countrywide Alt-Chemnitz S.à r.l., que les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant A Mrs. Susan Jane Lloyd-Hurwitz, avec effet au 15 février 2008.
2. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée, avec effet au 15 février 2008:

Mr. Lionel Serge Gilbert Nicolas, né le 30 septembre 1970 à Enghien-Les-Bains, France, avec adresse professionnelle au CityPoint, 1 Ropemaker Street, EC2Y 9HD, Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Macquarie CountryWide Alt-Chemnitz S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008038697/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02279. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Parinco, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 16.295.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey SA le 4 mars 2008

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de deux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Luc Verelst, employé privé, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg;

- la société EDIFAC SA, société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72257.

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73125.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat trois administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean Lambert, maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Ivo Kustura, avocat, né le 20 septembre 1969 à Jajce (Yougoslavie) demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire qui se tiendra en l'année 2011.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008038701/7491/37.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03990. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Foncière des Caraïbes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.997.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey SA le 4 mars 2008

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de deux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Luc Verelst, employé privé, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg;

- Mme Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73125.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat trois administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean Lambert, maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Ivo Kustura, avocat, né le 20 septembre 1969 à Jajce (Yougoslavie) demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire qui se tiendra en l'année 2011.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008038700/7491/37.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03992. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Sorinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.667.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 février 2008

L'Assemblée Générale prend acte et accepte la démission de Mme Marie-Sibylle WOLF, Administrateur de catégorie B.

En son remplacement, l'Assemblée Générale décide de nommer un nouvel Administrateur de catégorie B, à savoir:

- Monsieur Patrice YANDE, Employé Privé, née le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg,

Son mandat d'Administrateur de catégorie B viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Statutaire Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait conforme

SORINVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008038699/7491/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03993B. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Banchereau Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 68.921.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de vente de parts sociales signé en date du 15 octobre 2007 que, les parts sociales de la société de EUR 50,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
Sankt Leopold Privatstiftung Wildgangsgasse, 1/B, A-2332 Hennersford	250
Total	250

Luxembourg, le 29 février 2008.

Bart Zech
Gérant

Référence de publication: 2008038709/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03515. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

R.S.I. Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 51.585.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 3 mars 2008

- Madame Pamela IDELSON SMITH, résident rue des Voisins, 30, CH-1211 GENEVE 4, Monsieur Hugh SMITH résident Virginia House, Stevenage Road, 42, SG3 6NN, UK-KNEBWORTH, Grande-Bretagne, Monsieur André SCHMIT résident 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg et Monsieur Daniel VAN HOVE résidant 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg sont réélus comme Administrateurs pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

- ERNST & YOUNG, Luxembourg, est réélu comme Commissaire aux Comptes, pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour R.S.I. CONSEIL S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008038705/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

CS Nordic Retail Fund Holdings No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.357.

—
EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales, les 500 parts sociales de la Société, détenues par Cordea Savills Investments Limited, établie à 20, Grosvenor Hill, W1K 3HQ Londres, Royaume-Uni, ont été transférées à Cordea Savills Fund Managers (Luxembourg) S.à r.l, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.536 agissant en tant que société de gestion et pour le compte du fonds commun de placement Cordea Savills Nordic Retail Fund avec effet au 27 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008038706/260/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04327. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Robert Milford Asset Management S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 68.904.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 29 octobre 2007 que:

- les mandats d'administrateur de Madame Chantai KEEREMAN, juriste, ayant comme adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, L-2661 LUXEMBOURG, Madame Corinne PHILIPPE, juriste, ayant comme adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, L-2661 LUXEMBOURG et Monsieur Alex SCHMITT, avocat à la cour, ayant comme adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, ont été renouvelés avec effet rétroactif au 15 juin 2005 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2010.

Luxembourg le 29 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008038704/751/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01767. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

OWR Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.042.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Le Conseil d'Actionnaires tenu en date du 1^{er} février 2008 a approuvé la résolution suivante:

- Clerc, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, S.A. avec adresse au 1, rue Pletzer, L-8080 Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 1^{er} janvier 2008 et ce jusqu'au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2008038708/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03912. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Alessia Capital Management, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.972.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of February.

Before Ms Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Dr Giuseppe Distefano, born on 8 September 1962 in Potenza (Italy) and resident at 20 Via Melzi d'Eril Francesco, Milan (Italy), here represented by Maître Patrick Goebel, lawyer, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 21 February 2008.

Said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of ALESSIA CAPITAL MANAGEMENT (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in

Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may, in particular, act as the general partner (associé gérant commandité) of Alessia, an investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) subject to the act of 13 February 2007 under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions).

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by hundred twenty-five (125) shares of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by a board of managers (the Board) of no less than two (2) members.

The managers need not to be shareholders. The managers are appointed and revoked, with or without cause, by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the Board will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the Board.

Towards third parties, the Company is in all circumstances committed by the joint signatures of any two members of the Board. In its current relations with the public administration, the Company is validly represented by one member of the Board, whose signature legally commits the Company.

The Board may appoint one or more person(s) under its responsibility, either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either a member of the Board or not, for the purposes of performing specific functions defined by the Board.

Subject to the approval of the Board, a manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board for each Board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Board will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the Board meeting.

Written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the 1915 Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on first of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The Board may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the 1915 Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the 1915 Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established and shares have been subscribed as follows:

Dr Giuseppe Distefano prenamed: hundred twenty five (125) shares.

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three (3). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- David Clark, born on 31 August 1951 in Brisbane (Australia) and resident at 17, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);

- Carlo Alberto Montagna, born on 27 February 1964 in Pavia (Italy) and resident at 31, rue O. Romero, L-3321 Berchem (Grand-Duchy of Luxembourg) and

- Giuseppe Distefano, born on 8 September 1962 in Potenza (Italy) and resident at 20 Via Melzi d'Eril Francesco, Milan (Italy).

2. Deloitte S.A. with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.895 has been appointed as the external auditor of the Company;

3. The registered office is established at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept février

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Docteur Giuseppe Distefano, né le 8 septembre 1962 à Potenza (Italie) et demeurant au 20, via Melzi d'Eril Francesco, Milan (Italie), représenté par Maître Patrick Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration donné à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) le 21 février 2008.

Ladite procuration, après paraphe "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de Alessia Capital Management (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, en particulier, agir en qualité d'associé gérant commandité de Alessia, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé régie par la loi du 13 février 2007 sous forme d'une société en commandite par actions.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales à cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil).

Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés et révoqués, avec ou sans motif, par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence de la compétence du Conseil.

Envers des tiers, la Société s'engage en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants. Dans ses relations courantes avec l'administration publique, la Société est valablement représentée par un gérant, dont la signature engage légalement la Société.

Le Conseil peut désigner une ou plusieurs personnes sous sa responsabilité, actionnaire ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société dans tous les domaines de la gérance et des affaires quotidiennes de la Société.

Le Conseil est aussi autorisé à désigner une personne, membre du Conseil ou non, afin de remplir certaines fonctions à tout niveau de la Société.

Sous réserve de l'accord du Conseil, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil.

Un président pro tempore du Conseil peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil de la Société. Si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le Conseil désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du Conseil.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au Conseil, ou par le président du Conseil, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le dernier décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les statuts ont été déterminés et les parts ont été souscrits comme suit:

Docteur Giuseppe Distefano prénommé a souscrit cent vingt cinq (125) parts.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois

(3). Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

David Clark, né le 31 août 1951 à Brisbane (Australie) et résident au 17, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg);

Carlo Alberto Montagna, né le 27 février 1964 à Pavie (Italie) et résident au 31, rue O. Romero, L-3321 Berchem (Grand Duché de Luxembourg) et

Giuseppe Distefano, né le 8 septembre 1962 à Potenza (Italie) et résident au 20, via Melzi d'Eril Francesco, Milan (Italie).

2. Deloitte S.A., avec siège social au 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895 a été nommé réviseur d'entreprises de la Société;

3. Le siège social de la société est établi au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Goebel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 5 mars 2008, LAC/2008/9542. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008038400/5770/379.

(080040980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Logico S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4832 Rodange, 418, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 28.269.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2008.

BLANCHE MOUTRIER

NOTAIRE

Référence de publication: 2008038496/272/12.

(080041038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

ISP Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.822.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2008.

BLANCHE MOUTRIER

NOTAIRE

Référence de publication: 2008038497/272/12.

(080041025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Dankalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008038498/212/12.

(080041427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Place de France S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.

R.C.S. Luxembourg B 101.014.

DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 février 2008 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-8079 Bertrange, 117a, rue de Leudelage, a été ordonné.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour PLACE DE FRANCE S.A. (liquidée)

FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008038532/728/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02540. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Eastpharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 31 janvier 2008.

Pour la société

M^e Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008038505/241/13.

(080041501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Km services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 2, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 130.201.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique du 5 mars 2008 que le siège social de la société est transféré du L-1948 Luxembourg, 10, rue Louis XIV au L - 1220 Luxembourg, 2, rue de Beggen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KM Services S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008038535/2460/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

NGP Quatro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 136.513.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008038500/212/12.

(080041493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

CMI, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 58.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 58.596.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juin 2007, acte n° 400 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2008038504/208/15.

(080041097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Sunders Consulting Services Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.469.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution du conseil de gérance de la succursale *Sunders Consulting Services Limited* du 25 février 2008 que:

le siège social de la succursale a été transféré du 6, avenue Pescatore; L-2324 Luxembourg au 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg avec effet en date du 25 février 2008.

Knut REINERTZ

Gérant

Référence de publication: 2008038539/803/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03202. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

D & G Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.434.

Le siège social a été transféré du 19/21, route d'Arlon L-8009 Strassen au 3, rue Thomas Edison L-1445 Strassen.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour D & G LUX S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008038542/1261/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03255. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

White Mountains International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 279.800.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2008.

BLANCHE MOUTRIER

NOTAIRE

Référence de publication: 2008038495/272/13.

(080041104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

GSIP 1 Mezzanine Opportunity S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. SLATS Institutional S.à r.l.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.286.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008038499/212/13.

(080041484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Macquarie Canadian Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 64.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.601.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 5 juin 2007 à 10.30 heures

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au Level 3, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2007.

Pour copie conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008038549/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03353. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Meublolux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 43.343.

—
EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, dénonce le siège social de la société anonyme MEUBLOLUX S.A. avec effet immédiat.

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société venu à échéance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008038550/1285/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO01064. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

La Rioja S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 95, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 19.129.

—
Le bilan au 31.12.2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.3.2008.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008038553/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04033. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

La Rioja S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 95, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 19.129.

—
Le bilan au 31.12.2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.3.2008.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008038554/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04034. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

La Rioja S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 95, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 19.129.

Le bilan au 31.12.2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.03.2008.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008038555/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04036. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Screen Gems S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 134.754.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008038488/5770/13.

(080041079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

TDR INTERNATIONAL, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 28.296.

Le bilan au 31.03.2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.3.2008.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008038563/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04030. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.
